

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 20 janvier 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix-sept personnes assistent également à la séance.

A1501-263

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

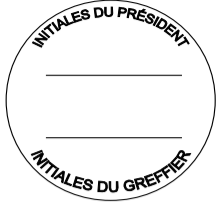
A1501-264

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Gaétan Richard, appuyée par Jean-Mathieu Poirier,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 9 et 16 décembre 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.1.1 Poste d'agent de développement – Remplacement d'un congé sans solde
 - 7.2 Hygiène du milieu et de la sécurité publique
 - 7.2.1 Formation des pompiers volontaires – Dénonciation de l'augmentation de la tarification
 - 7.2.2 Formation des pompiers volontaires – Demande d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

- 7.2.3 Appui à la mission de Pro-Consigne Québec
- 7.2.4 Appel d'offres n° 199 – Vente de ferrailles et de véhicules hors d'usage
- 7.2.5 Nomination d'un représentant – Commission de gestion des matières résiduelles
- 7.3 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.3.1 Autorisation de signature – Entente de financement – Projet : Mise en valeur du secteur forestier aux Îles-de-la-Madeleine
- 7.4 Développement du milieu et des communications
 - 7.4.1 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Enveloppe initiative citoyenne – Projets : « Entry Island revitalization » du Future Committee, « Cirque et Jujitsu : Équiper l'Est » de l'école de Grosse-Île, « Mise à niveau des équipements » de la Coopérative de solidarité en production animale et « Acquisition et aménagement du bâtiment » du centre de récupération Ré-Utiles inc.
 - 7.4.2 Nomination d'un représentant du conseil d'agglomération à la Commission consultative sur les transports
- 7.5 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.5.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de construction – Réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire
 - 7.5.2 Autorisation d'appel d'offres – Remplacement du système téléphonique
- 7.6 Réglementation municipale
 - 7.6.1 Modification au Règlement n° A-2014-08 décrétant des dépenses de 2 940 000 \$ pour des travaux de réaménagement et de construction au centre communautaire et à la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2 940 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

A1501-265

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 9 ET 16 DÉCEMBRE 2014

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie des derniers procès-verbaux des séances tenues les 9 et 16 décembre 2014.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

A1501-266

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

A1501-267

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 novembre 2014 au 12 janvier 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 009 636,00 \$.

A1501-268

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

RESSOURCES HUMAINES

A1501-269

Poste d'agent de développement – Remplacement d'un congé sans solde

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé, le 6 novembre 2014, à un appel de candidatures par affichage externe du poste d'agent de développement pour le remplacement d'un congé sans solde d'une durée d'un an avec possibilité de prolongement;

CONSIDÉRANT QUE dix-sept candidatures ont été reçues parmi lesquelles trois candidats ont été sélectionnés pour réaliser un test écrit et participer à une entrevue;

CONSIDÉRANT QU' au terme de ce processus, le comité de sélection recommande de retenir la candidature de M. Jean-Étienne Solomon;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

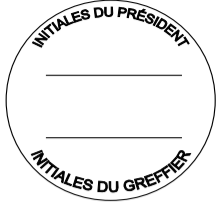
d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de monsieur Jean-Étienne Solomon, au poste temporaire d'agent de développement.

HYGIÈNE DU MILIEU ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1501-270

Formation des pompiers volontaires – Dénonciation de l'augmentation de la tarification

CONSIDÉRANT le dépôt le 15 octobre 2014, dans la Gazette officielle du Québec, d'un projet de règlement



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

modifiant le *Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit une augmentation considérable des frais de scolarité exigibles notamment pour les programmes de formation suivants : Pompier I, Pompier II, Opérateur d'autopompe, Désincarcération et Véhicule d'élévation;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'impact direct de ces hausses sur les budgets des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération dénonce l'augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec puisque cette hausse aurait pour effet de limiter l'accès à la formation des pompiers volontaires.

A1501-271

Formation des pompiers volontaires – Demande d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

A1501-272

Appui à la mission de Pro-Consigne Québec

CONSIDÉRANT QUE la consigne est le seul système permettant de recycler 100 % de la matière récupérée (verre, plastique et aluminium);

CONSIDÉRANT QUE le système de consigne obtient un taux de récupération important;

CONSIDÉRANT QUE la consigne permet de soutenir financièrement des organismes communautaires et des personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de consigne et de collecte sélective sont complémentaires et fonctionnent en synergie afin de maximiser la récupération et la valorisation des matières;

CONSIDÉRANT QUE Pro-Consigne Québec regroupe plus de 80 organismes environnementaux, entreprises privées, associations, syndicats et municipalités qui ont à cœur de maintenir et bonifier les systèmes de consigne publics et privés au Québec;

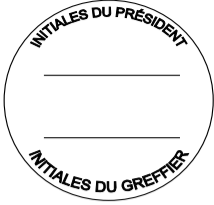
CONSIDÉRANT QUE Pro-Consigne a pour mission de détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants possible en maintenant et améliorant le système actuel;

CONSIDÉRANT QUE Pro-Consigne poursuit sa mission en effectuant de la sensibilisation et la promotion d'actions et de mesures concrètes visant le maintien et l'amélioration du système de consignation actuel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération donne son appui à Pro-Consigne Québec dans la poursuite de son mandat.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

A1501-273

Appel d'offres n° 199 – Vente de ferrailles et de véhicules hors d'usage

CONSIDÉRANT QU' en février 2014, la Municipalité des Îles demandait des soumissions pour la vente d'un lot de ferrailles et de véhicules hors d'usage entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des offres, soit l'Agence maritime et arrimage Madeleine ltée au prix de 61,00 \$ et Camions Denis Lefebvre inc. au prix de 22,22 la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE ces offres n'ont pas été considérées comme étant avantageuses pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les négociations qui ont suivi avec l'Agence maritime et arrimage Madeleine ltée n'ont pas permis de conclure une entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération rejette les offres déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 199 relativement à la vente de ferrailles et de véhicules hors d'usage.

A1501-274

Nomination d'un représentant – Commission de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le 8 avril 2003, le conseil a adopté un règlement constituant une commission consultative de gestion des matières résiduelles;

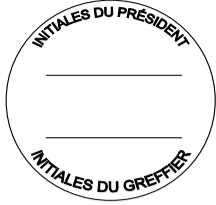
CONSIDÉRANT QU' en vertu de ce règlement, la commission a pour mandat d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil sur toute question concernant la gestion des matières résiduelles incluant la collecte, le transport et le traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant pour siéger à la commission, à titre de résidant, et que l'organisme Ré-Utiles a manifesté son intérêt en y déléguant un membre de son conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

que madame Léona Renaud soit désignée pour siéger à la commission de gestion des matières résiduelles comme représentante du centre de récupération de Ré-Utiles inc..



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1501-275

Autorisation de signature – Entente de financement – Projet : Mise en valeur du secteur forestier aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Municipalité à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du programme de mise en valeur du secteur forestier aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a confirmé une contribution financière de 105 000 \$ sur un projet de 116 500 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour les parties de convenir des modalités de l'entente prévue à cette fin;

EN CONSÉQUENCE

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyé par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Serge Bourgeois, soit autorisé à signer l'entente de financement relative au projet de mise en valeur du secteur forestier aux Îles-de-la-Madeleine.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1501-276

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Enveloppe initiative citoyenne – Projets : « Entry Island revitalization » du Future Committee, « Cirque et Jujitsu : Équiper l'Est » de l'école de Grosse-Île, « Mise à niveau des équipements » de la Coopérative de solidarité en production animale et « Acquisition et aménagement du bâtiment » du centre de récupération Ré-Utililes inc.

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 pour certaines initiatives locales soutenues par des organismes locaux;

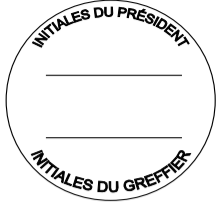
CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de ces demandes le 17 décembre dernier, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec l'objectif du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural, soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

Organismes porteurs	Projet	Enveloppe	Montant prévu / total projet	Conditions à respecter
Future Committee	Entry Island revitalization	Initiative citoyenne	5000 \$ / projet de 155 655 \$	Engagement des partenaires financiers
École de Grosse-Île	Cirque et Jujitsu : Équiper l'Est	Territoriale	5000 \$ / projet de 15 054,48 \$	Engagement des partenaires financiers
Coopérative de solidarité en production animale	Mise à niveau des équipements	Territoriale	20 000 \$ / projet de 48 931, 05 \$	Engagement des partenaires financiers, obtention des autorisations et permis nécessaires de la Municipalité et maintien d'un comité d'accompagnement
Centre de récupération Ré-Utiles inc.	Acquisition et aménagement du bâtiment	Territoriale	25 000 \$ / projet de 534 046 \$	Engagement des partenaires financiers, obtention des autorisations et permis nécessaires de la Municipalité et présentation des états financiers de l'organisme

A1501-277

Nomination d'un représentant à la commission consultative sur les transports

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le Règlement n° A-2007-04 relatif à la création d'une commission consultative sur les transports;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a apporté des modifications à ce règlement par l'adoption du règlement n° A-2014-04, notamment à la composition de la commission, dont les représentants doivent être désignés par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseiller du village de L'Étang-du-Nord, Léon Déraspe, soit nommé pour siéger au sein de la commission consultative sur les transports.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

A1501-278

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de construction – Réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le 11 novembre 2014, le règlement d'emprunt n° A-2014-08 dans le cadre du projet de réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend procéder à la réalisation des travaux de construction;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction relatifs au projet de réaménagement de la mairie et du centre communautaire.

A1501-279

Autorisation d'appel d'offres – Remplacement du système téléphonique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles est dotée d'un système téléphonique Norstar présentant une technologie pour lequel l'approvisionnement est restreint à des pièces et équipements de rechange usagés;

CONSIDÉRANT QU' après avoir procédé à l'analyse des besoins, il est recommandé au conseil municipal de migrer vers le système de téléphonie IP qui s'avèrerait être aussi efficace et moins coûteux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fournisseurs peuvent offrir à la Municipalité de tels équipements et services de téléphonie IP;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à lancer un appel d'offres relatif au remplacement du système téléphonique de la Municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

A1501-280

Modification au Règlement n° A-2014-08 décrétant des dépenses de 2 940 000 \$ pour des travaux de réaménagement et de construction au centre communautaire et à la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2 940 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance tenue le 11 novembre dernier, le règlement d'emprunt portant le numéro A-2014-08, lequel règlement a été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE sur la recommandation de la Direction des affaires juridiques, des modifications doivent être apportées à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'article 2 soit modifié pour y ajouter après les mots « en date du 4 novembre 2014 » ce qui suit : « révisé et transmis au ministère en date du 22 décembre 2014 »

que l'article 4 soit modifié de façon à remplacer les mots « sur le territoire de la municipalité » par les mots « sur le territoire de l'agglomération ».

A1501-281

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

A1501-282

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Règlement d'emprunt pour le réaménagement de la mairie – Pourcentage de la subvention accordée – Total du coût des travaux

A1501-283

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Germain Leblanc, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier